

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE  
D'OLORON-SAINTE-MARIE - PYRENEES-ATLANTIQUES**

OROROR

**SÉANCE DU 06 NOVEMBRE 2014**

OROROR

**Présents :** M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,  
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maylis DEL PIANTA,  
M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Rosine CARDON,  
Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoint,  
M. Didier CASTERES, Mme Araceli ETCHENIQUE, M. André LABARTHE,  
M. Michel ADAM, Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES, M. Jacques NAYA,  
Mme Patricia PROHASKA, M. André VIGNOT, Mme Carine NAVARRO,  
M. David CORBIN, M. Francis MARQUES, M. Bernard UTHURRY,  
Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT,  
M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET, M. Jean-Pierre ARANJO,  
Mme Véronique PEBEYRE.

**Délégations de vote :**

- Mme Dominique FOIX donne pouvoir à Mme Denise MICHAUT,
- Mme Henriette BONNET donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE,
- Mme Maïté POTIN donne pouvoir à M. André VIGNOT,
- Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. Michel ADAM,
- Mme Ing-On TORCAL donne pouvoir à Mme Maylis DEL PIANTA,
- Mme Aurélie GIRAUDON donne pouvoir à M. Robert BAREILLE.

OROROR

**22 - CONVENTION D'ADHESION AU CENTRE DE GESTION DES PYRENEES-ATLANTIQUES POUR LA PRESTATION SANTE AU TRAVAIL**

Madame Patricia PROHASKA expose que les collectivités doivent disposer d'un service de médecine préventive dans les conditions définies à l'article 108-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques gère un service «santé sécurité au travail» qui comprend un pôle «médecine préventive».

Il propose l'adhésion à la prestation médecine préventive du service Santé Sécurité au Travail géré par le Centre de Gestion à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, le 14 NOV. 2014

- **ADHERE** à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 à la prestation médecine préventive du service « Santé Sécurité au Travail du Centre de Gestion;
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention d'adhésion au Centre de Gestion,
- **PRECISE** que les crédits sont prévus au budget de l'exercice.

Ainsi délibéré à OLORON-Ste-MARIE, ledit jour 06 novembre 2014.  
Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 12/ 11/ 2014



LE MAIRE,

Hervé LUCBEREILH

